



Excerpt from CANSail Program Policy May 2024

14. PREREQUISITES LEARNING FACILITATORS/EVALUATORS

14.1 CANSail Learning Facilitators are responsible for delivering high-quality training for instructors within the CANSail program. The quality of the training provided relies heavily on the Learning Facilitators delivering it. Therefore, it is important that CANSail Learning Facilitators be:

- Good communicators: have the ability to speak clearly and communicate professionally;
- Good presenters: are comfortable presenting in front of a group, are well-spoken, are able to keep presentations to time limits, and able to adapt to questions and changes;
- Good facilitators: are able to facilitate discussions, actively listen, evoke participation, and move discussions along when need be;
- Good organizers: are well prepared, organized, and professional;
- Also: approachable, ethical, responsible, and self--confident.

14.2 CANSail Learning Facilitators must meet the following minimum requirements:

- Have been certified as an Instructor in all contexts (CANSail 1 & 2 Instructor, CANSail 3 & 4 Instructor, CANSail 5 & 6 Instructor) for at least 2 years;
- Have a minimum of 1200 hours total experience instructing, with at least 300 hours experience as a 'Certified' Instructor (instructing hours at 'Trained' status will not be considered) instructing within each certified context;
- Be nominated by their Provincial Sailing Association or Cadet Program;
- Be recommended by a currently certified Learning Facilitator;
- Have up to date First Aid/CPR, Boat Rescue & PCOC certification;
- Meet the minimum age requirement of 20 years old;
- Be available to take part in all elements of the LF Clinic and be evaluated by a senior LF during both a CANSail Fundamental and CANSail Technical Instructor Clinic (arranged following successful completion of an LF Clinic);
- Be committed to working within the CANSail system on a full--time or part-- time basis for the next 4 years.

Note: Training received outside of Canada will be considered for Candidates with foreign instructor certification who have transferred into the CANSail system.

14.3 Additional consideration will be given to

- Completion of the CANSail Development Coach Program;
- Qualifications in other Sail Canada program areas such as Wet Feet, Spinnaker & Trapeze Coaching Athletes with Disabilities, Program Manager, Keelboat, Windsurfing, etc...;
- Personal or professional experience that contributes to the role of Learning Facilitators;
- Demand for LF's within a province or region.

14.4 Learning Facilitator Clinics are delivered by Sail Canada and may be hosted in cooperation with a Provincial Sailing Association. Candidates may be required to complete additional training, including NCCP Learning Facilitator & Evaluator Training outside of the clinic dates. Clinic dates are published early in the year, with clinics taking place over a 5--day period in the early spring. A minimum number of candidates are required for all Sail Canada clinics to take place.

14.5 NCCP LF/E Core training is a required element of CANSail LF Clinic, which may or may not be included in the Sail Canada delivered clinic. If Core training is not included in the clinic, Candidates will be required to complete the NCCP LF / E training independently through their provincial/territorial coaching association.

–

Extrait de la politique du programme VoileCAN mai 2024

14. CONDITIONS PRÉALABLES PERSONNES--RESSOURCES/ÉVALUATEURS

14.1 Les personnes--ressources de VoileCAN sont responsables d'offrir une formation de haute qualité aux instructeurs dans le cadre du programme de VoileCAN. La qualité de la formation fournie dépend largement des personnes--ressources qui la donnent. Par conséquent, il est important que les personnes--ressources de VoileCAN soient :

- Des personnes qui communiquent bien : elles ont la capacité de parler clairement et de communiquer professionnellement
- Des personnes à l'aise pour faire des présentations devant un groupe, qui s'expriment bien, sont capables de respecter le temps alloué et de s'adapter aux questions et aux changements;
- Des personnes capables d'animer les discussions, d'écouter activement, de susciter la participation et de faire avancer les discussions si nécessaire;
- Des personnes bien organisées : elles sont bien préparées, organisées et professionnelles;
- Aussi : accessible, éthique, responsable et confiant.

14.2 Les personnes--ressources de VoileCAN doivent répondre aux exigences minimales suivantes :

- Avoir le statut « Instructeur certifié » dans tous les contextes (Instructeur VoileCAN 1 et 2, Instructeur VoileCAN 3 et 4, Instructeur VoileCAN 5 et 6) depuis au moins deux (2) ans;
- Avoir au moins 1200 heures d'expérience totale en tant qu'instructeur, dont au moins 300 heures en tant qu'instructeur « certifié » (les heures d'enseignement avec le statut « formé » ne seront pas prises en compte), en tant qu'instructeur dans chaque contexte certifié
- Être nommé par leur association provinciale de voile
- Être recommandé par une personne-ressource qui détient actuellement une certification.
- Disposer d'une certification à jour en matière de premiers soins / RCR, sauvetage en bateau et CCEP
- Respecter l'âge minimum requis de 20 ans
- Être disponible pour participer à tous les éléments de l'atelier PR et être évalué par une PR senior dans le cadre d'un atelier technique et de cours fondamental d'instructeur de VoileCAN (organisée après la réussite d'un atelier de PR)
- S'engager à travailler au sein du système VoileCAN à temps plein ou à temps partiel pendant les 4 prochaines années

Remarque : Les formations reçues à l'étranger seront prises en compte pour les candidats ayant un certificat d'instructeur à l'étranger qui ont été transférés dans le système VoileCAN.

14.3 Une attention particulière sera accordée aux points suivants

- réussite du programme Entraîneur de développement VoileCAN;
- Qualifications dans d'autres domaines du programme de Voile Canada, tels que P'tits Mousses, Spin et Trapèze, Entraînement d'athlètes ayant un handicap, directeur(trice) de programme, Quillards, Planche à voile, etc.
- Expérience personnelle ou professionnelle qui contribue au rôle des personnes--ressources
- Demande de PR au sein d'une province ou d'une région.

14.4 Les ateliers de personne--ressource sont organisés par Voile Canada et peuvent être organisés en collaboration avec une association provinciale de voile. Les candidats peuvent être tenus de suivre une formation supplémentaire, notamment une formation de personne--ressource et d'évaluateur du PNCE en dehors des dates des ateliers. Les dates des ateliers sont publiées en début d'année, les ateliers se déroulant sur une période de 5 jours au début du printemps. Un nombre minimum de candidats est requis pour que tous les ateliers de Voile Canada puissent avoir lieu.

14.5 La formation de base du PNCE PR / E est un élément obligatoire de l'atelier PR VoileCAN, qui peut ou non être incluse dans l'atelier offert par Voile Canada. Si la formation de base n'est pas incluse dans l'atelier, les candidats devront suivre la formation du PNCE pour PR/E de manière indépendante par l'intermédiaire de leur association d'entraîneurs provinciale ou territoriale.